

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°2D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente propose au Conseil de composer la
Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes
handicapées comme suit :

OBJET :

**Commission
intercommunale pour
l'accessibilité aux
personnes handicapées**

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	
Responsable administratif : Olivier COIGNY	
Stéphanie CHERVIN, Présidente de la CCPDL	
• Jérôme GROULY (Droiturier)	
• Marie DA RIVA (Saint-Christophe-en-Bourbonnais)	
• Patrick BODIN (Lapalisse)	
• Delphine BONNEFOY (Lapalisse)	
• Gabriel SENETAIRE (Saint-Etienne-de-Vicq)	
• Bernard GAUD (Servilly)	
• Michel VMER (Bert)	
Lors de chaque réunion de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées 1 représentant de chaque commune non représentée au sein de la Commission sera invité	

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après
en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 20 MAI 2026
Publié le : 20 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »